

Observations contre le report de la date de cessation des paiements

Modèle fourni par SauverMonEntreprise.fr : remplacez les champs [ENTRE CROCHETS] par vos informations.

Observations pour la société [RAISON SOCIALE] et [NOM, PRÉNOM], son représentant légal

Pour : la société [RAISON SOCIALE], [forme juridique], [SIREN], et [NOM, PRÉNOM], [qualité]

Ayant pour avocat : Maître [NOM], avocat au barreau de [VILLE]

Contre : la demande de report de la date de cessation des paiements présentée par [le mandataire judiciaire / le liquidateur / le ministère public] le [DATE]

Devant le Tribunal [de commerce / judiciaire] de [VILLE]

Procédure ouverte par jugement du [DATE], ayant fixé la date de cessation des paiements au [DATE]

I. La demande

Par requête du [DATE], [le demandeur] sollicite le report de la date de cessation des paiements au [DATE PROPOSÉE], soit [NOMBRE] mois avant la date retenue par le jugement d'ouverture.

II. Discussion

1. Sur l'actif disponible à la date proposée. À la date du [DATE PROPOSÉE], la société disposait de [détailler : un solde bancaire créditeur de [MONTANT] euros, une ligne de crédit confirmée de [MONTANT] euros non dénoncée, des effets encaissables à hauteur de [MONTANT] euros]. Les relevés bancaires joints en attestent.

2. Sur le passif exigible à la même date. Les dettes invoquées à l'appui de la demande n'étaient pas toutes exigibles : [détailler : la créance de [CRÉANCIER] faisait l'objet d'un moratoire accordé le [DATE] ; la dette de [MONTANT] euros était contestée devant [JURIDICTION] ; l'échéancier consenti par [ORGANISME] le [DATE] était respecté]. Une dette dont le créancier a accepté d'attendre ne rend pas l'entreprise défailante.

3. Sur la réalité de l'exploitation. Jusqu'au [DATE], la société a réglé [ses salaires, ses loyers, ses cotisations courantes] à bonne date, ainsi qu'il ressort des pièces [NUMÉROS]. Cette continuité des paiements est incompatible avec l'état de cessation des paiements allégué à la date du [DATE PROPOSÉE].

III. Par ces motifs

Rejeter la demande de report de la date de cessation des paiements et maintenir la date fixée par le jugement d'ouverture au [DATE].

Subsidiairement, si un report devait être ordonné, le limiter au

[DATE INTERMÉDIAIRE], date avant laquelle les éléments produits établissent que la société faisait face à son passif exigible.

Fait à [VILLE], le [DATE]

[Signature de l'avocat]

Modèle indicatif, à adapter à votre situation : il ne remplace pas un conseil personnalisé (avocat, expert-comptable, mandataire de justice). SauverMonEntreprise.fr, Comprendre, anticiper, agir.